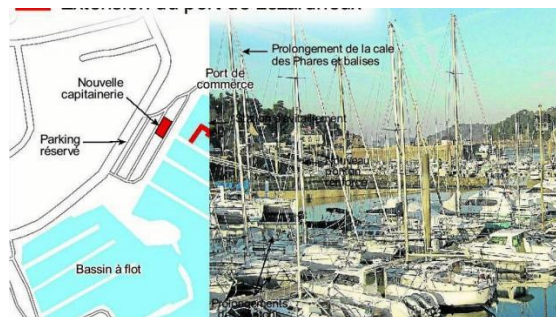


30 mai 2017

Extension du port : les réserves des usagers



En rouge : sur le Trieux, les extensions des pontons du port en eau profonde, la création d'un ponton renforcé, le prolongement de la cale des Phares et balises et la station de carburant. Sur terre : la future Maison de la mer.

Le Comité local des usagers du port de plaisance approuve le plan d'extension maritime du port en eau profonde. Mais il juge le projet de la Maison de la mer surdimensionné.

Le débat

Concernant la partie maritime du projet d'aménagement du port, c'est-à-dire la création de 40 places supplémentaires en eau profonde ainsi que de 20 places visiteurs et divers aménagements, le Comité des usagers du port (Clupp) a exprimé un avis favorable au dernier conseil portuaire.

« Le coût de la partie maritime estimé à 1 590 000 € pour un coût global (maritime et terrestre) annoncé à 3,8 m €, intègre une part significative de frais d'études. Dans la mesure où elle est techniquement réalisable, cette création de places supplémentaires va dans le sens du développement du port et d'un meilleur accueil des bateaux visiteurs. De plus, les redevances supplémentaires ainsi générées devraient couvrir les charges d'amortissement de l'investissement et éviter, ainsi, une hausse des tarifs », approuvent les délégués du Clupp.

Quid des tarifs ?

Concernant la partie terrestre du projet, c'est-à-dire la création d'une Maison de la mer de 600 m² de surface au sol (1 055 450 € HT) ainsi que le réaménagement du parking (1 146 000 € HT), les représentants des usagers ont exprimé leurs réserves.

Ils considèrent que ce projet est **« disproportionné »** par rapport aux besoins des usagers. **« Ce projet comporte des développements tels que : salle de réunion de 80 places assises, espace de promotion du territoire etc. qui ne sont pas directement liés au fonctionnement du port de plaisance, mais dont le coût (à l'exception de 300 000 € de subventions du contrat de territoire) sera majoritairement financé par les redevances du port de plaisance »,** redoutent-ils.

Mais le désaccord va plus loin. L'objectif, clairement affiché par la municipalité est de faire de Lézardrieux, à terme, un port **« haut de gamme »**. Cet objectif a été argumenté lors du conseil portuaire par Thierry Buzulier, adjoint au maire responsable du port de plaisance, ainsi qu'en conseil municipal.

Les délégués du Clupp ne sont pas convaincus. **« Nous rappelons l'origine majoritairement locale des usagers du port rendue possible par des tarifs compétitifs. À l'avenir, pour faire face à ces nouvelles charges (amortissement de l'investissement, frais financiers, entretien du bâtiment), l'équilibre entre recettes et charges portuaires ne pourra être maintenu que par une augmentation des tarifs, certainement plus en rapport avec un port « haut de gamme ». Est-ce vraiment le souhait des usagers locaux ? »,** interrogent-ils.

